



SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Assemblées Générales des Actionnaires du 9 septembre 2011

Monte-Carlo, le 9 septembre 2011.

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Société des Bains de Mer ont été tenues ce vendredi 9 septembre à la Salle des Palmiers du Sporting d'Été à Monte-Carlo.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

Avenant n° 3 au Cahier des Charges

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'avenant n° 3 au Cahier des Charges autorisant l'exploitation de nouveaux jeux et l'ouverture de l'établissement de La Rascasse

Ce même avenant proroge les conditions actuelles en termes de redevance et de contribution à l'animation sportive de la Principauté.

Approbation des comptes de l'exercice 2010/2011, fixation du dividende et perspectives

L'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 2010/2011 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu d'une évolution défavorable de l'activité et de perspectives difficiles, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende et seul l'intérêt statutaire, soit €0,01 par action, sera mis en paiement. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 15 septembre 2011.

La Société des Bains de Mer a connu une année 2010/2011 particulièrement difficile. La détérioration de l'environnement économique dans les bassins les plus traditionnels de provenance de notre clientèle, les aléas défavorables du jeu, plus particulièrement au niveau de joueurs de haut niveau, et la rigidité de la structure de coût de la Société ont produit un exercice fortement déficitaire.

Face à une situation économique qui s'aggrave en Europe, le Conseil d'Administration a demandé à la Direction Générale de lui présenter un plan visant à relancer l'activité des jeux et à réduire la structure de coût de la Société. Des mesures d'économie supplémentaires doivent impérativement être prises dans tous les secteurs pour retrouver une capacité bénéficiaire.

Malgré ce contexte difficile, la Société a maintenu un fort niveau d'investissement afin d'améliorer encore la qualité des établissements qui font la notoriété du Groupe. Des travaux importants ont été effectués à l'Hôtel Hermitage, au Monte-Carlo Beach et au Casino de Monte-Carlo - dont les nouvelles terrasses devraient permettre de séduire notre clientèle d'amateurs de jeux de hasard.

Par ailleurs, la Société avait investi l'an passé de façon importante dans les jeux en ligne pour y trouver un nouveau relais de croissance. L'activité connaît un développement satisfaisant

mais sa rentabilité est obérée par les conditions d'ouverture de notre principal marché, la France dont le niveau de taxation est très élevé. A cela, s'ajoute la difficulté de mettre en place des synergies paneuropéennes face à des réglementations qui, au fur et à mesure qu'elles sont adoptées, sont purement nationales. La Société conserve l'objectif de faire en sorte que BetClic Everest Group soit un des acteurs majeurs du secteur en Europe dans les prochaines années.

Les premiers mois de l'exercice en cours se distinguent par une activité en amélioration par rapport aux réalisations très décevantes de l'exercice sous revue. Ce regain d'activité demeure encore fragile face aux risques d'une conjoncture particulièrement incertaine et reste insuffisant pour compenser les coûts excessifs de la structure et permettre de retrouver une rentabilité opérationnelle. Ce contexte conduit le Groupe à prévoir un exercice 2011/2012 encore difficile.

Changements intervenus au sein du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale ordinaire a ratifié la nomination de M. William Timmins en qualité de membre du Conseil d'Administration. M. William Timmins a dirigé pendant plusieurs années la société britannique London Clubs International.

Le Président a annoncé la désignation par le Gouvernement Princier, respectivement les 24 mars et 8 juin 2011, de MM. Willy de Bruyn et Pierre Letzelter en qualité d'Administrateurs d'Etat.

Par ailleurs, M. Patrick Leclercq a quitté le Conseil d'Administration le 6 juin 2011, au terme de son mandat d'Administrateur d'Etat. Ancien Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, M. Patrick Leclercq a fait bénéficier la Société de sa connaissance approfondie du fonctionnement des institutions de la Principauté.

Enfin, le Président a évoqué la mémoire de Jean-François Prat, Administrateur depuis le 16 mai 2002, décédé à Paris le 26 mars 2011. Jean-François Prat, originaire de Monaco, avait amené le cabinet d'avocats Bredin-Prat jusqu'au niveau des meilleurs de Paris. Durant ces neuf années passées au Conseil d'Administration, il a fait apport de ses compétences juridiques, son expérience de la vie des affaires, son esprit d'analyse.

Enfin, le Président a remercié en son nom personnel, mais aussi au nom des Membres du Conseil d'Administration et de notre Directeur Général, le personnel de la Société des Bains de Mer et de ses filiales pour le travail fourni et les efforts consentis durant l'exercice 2010/2011 au moment où l'entreprise se trouve dans une situation plus difficile que les années précédentes.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187